



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170524-2017DEL40-DE

Date de la convocation
18.05.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAux, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI

N° 17/40

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SOULA procuration à Mr MARTY
Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD
Mme GARCIA procuration à Mme BALOUP
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mme VILLENEUVE
Mmes ANGLES procuration à Mme TAFELSKI
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL
Mrs LEFERT, BARDY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**ACHAT DES
BATIMENTS DE
L'ANCIENNE
GENDARMERIE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un courrier de la Direction Générale des Services du Conseil Départemental confirmant que les locaux de l'ancienne gendarmerie sont mis en vente au prix de 165 000 €, conformément à l'avis de France Domaine en date du 25 janvier 2016.

Il est nécessaire de délibérer afin d'accepter cette acquisition afin que le Conseil Départemental soumette pour approbation cette transaction à une prochaine Commission Permanente.

**Adopté à la majorité
5 VOIX CONTRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir les locaux de l'ancienne gendarmerie, cadastrée AR271, pour un montant de 165 000 € conformément à l'avis de France Domaine.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Commune.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mai 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental